Image not found or type unknown

Testament olographe et dernières volontés

Par **Ligerien**, le **31/01/2013** à **18:00**

Bonjour,

J'aurais trois questions concernant une succession :

1 - Un testament olographe est en possession d'un tiers, dans quel délai après le décès ce tiers a l'obligation de communiquer ce testament ?

2 - Un testament olographe est non déposé chez un notaire, doit il être présenté dans une enveloppe cachetée ou sur papier libre seulement ?

3 - Si dans ce testament olographe figurent les dernières volontés du défunt concernant l'organisation de ses obsèques et son inhumation et que ce testament est déposé plus de deux semaines après le décès. Alors dans quelle mesure cela peut être contesté car la personne en possession du dit testament ne s'est pas mainifestée, ni n'a pris en charge l'organisation des obsèques dans le cadre du respect des dernières volontés, alors que la loi impose d'organiser les obsèques dans un délai maximum de 7 jours après le décès ?

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés